

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION sur le préavis municipal n° 04/26 relatif au rapport de la Municipalité sur la **gestion de l'année 2025**

Cadre des travaux

Dates des séances : 26 mai, 1^{er} et 8 juin 2026.

Membres de la Commission qui a toujours délibéré avec le quorum : Mmes Fabienne Gregersen, Evelyn Amacker, Floriane André, Laure Treboux, MM. François Martignier, Etienne Mercet, Huges Rubattel (excusé).

Le 20 mai 2026, les membres de la Municipalité, à savoir Mme Nathalie Guignard Pidoux ainsi que MM. Denis Currat, André Dunand et Marc Mazzariol, de même que M. Bernard Treboux, président du Conseil communal, ont remis en mains propres et présenté à la Commission les préavis n° 04/26 (Gestion de l'année 2025) et 05/26 (Comptes communaux 2025). Ils ont également répondu aux questions de la Commission.

Dans les jours suivants, M. Denis Currat a répondu par mail aux questions préalablement préparées par la Commission de gestion.

Comme les années précédentes de cette législature, la Commission relève la grande transparence des informations mises à sa disposition. Elle salue cette pratique, qui facilite grandement l'accomplissement de son mandat.

Commentaires d'ordre général

La Commission relève la poursuite de l'assainissement des finances communales, qui a permis à la Commune de Bassins de relancer en 2025 des investissements de plus d'un million de francs sans accroître son endettement. Après deux années marquées par des investissements très limités, cette reprise s'accompagne également d'un désendettement, avec notamment un remboursement extraordinaire de CHF 500'000 et le remboursement dans les délais d'une avance à terme fixe.

Une stabilité accrue peut également être constatée au niveau du personnel communal. Celle-ci s'explique notamment par le recrutement de personnes clés sur des postes existants, par exemple le boursier, mais également par l'engagement d'une personne en réinsertion professionnelle, en partenariat avec l'assurance-invalidité. Les ressources à disposition apparaissent ainsi en adéquation avec les tâches confiées au personnel communal.

La Commission souhaite remercier les membres de la Municipalité ainsi que les collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur investissement au quotidien. Le sérieux dont ils font preuve dans l'accomplissement de leur mandat contribue sans doute à expliquer pourquoi le Conseil communal a suivi huit préavis sur neuf en 2025.

Nos forêts

La forêt est un milieu naturel qui, en Suisse, bénéficie de protections légales parmi les plus exigeantes au monde. Elle doit aujourd'hui répondre à de multiples contraintes légales, mais aussi aux besoins de la population, de la faune et de la flore à protéger. Son rôle paysager prend également une importance croissante.

Le changement climatique a un impact significatif sur la vitalité des forêts. Les périodes successives de sécheresse et de canicule affaiblissent les arbres et augmentent fortement leur taux de mortalité.

La gestion forestière est complexe. Sa vision ne peut pas se limiter à la durée d'une législature, mais doit s'inscrire dans une perspective de 50 à 100 ans, d'autant que certains arbres du Jura ont plus de 200 ans.

En 2025, 150 % du potentiel d'abattage a été réalisé, notamment en raison du grand nombre d'arbres secs ayant dû être coupés, lesquels représentent 40 % des abattages. Le bois exploité était composé à 98 % de résineux. Toutes les démarches sont entreprises afin de vendre le bois au meilleur prix du marché. Par ailleurs, 500 arbres adaptés au réchauffement climatique ont été plantés.

Piscine

La Commission relève l'évolution positive du résultat de la piscine, dont le déficit est passé de CHF 344'527 en 2021 à CHF 105'000 en 2025, hors amortissement de CHF 100'000. Cette amélioration s'explique par la stabilité des charges, la forte progression des revenus, tout en tenant compte d'un remboursement extraordinaire de Romande Energie. Le principal enjeu consistera désormais à consolider durablement ces revenus, alors que le soutien extraordinaire de l'AISE arrivera à échéance fin 2027 et que de nouveaux investissements seront nécessaires.

Déchetterie

S'agissant de la déchetterie, la Commission relève que la Municipalité envisage un ajustement des taxes à la suite de la suppression des pesages pour certaines catégories de déchets.

En effet, l'élimination des déchets encombrants, mais aussi des déchets verts, a généré des charges dépassant le budget de respectivement CHF 6'000 et CHF 15'000. La question demeure toutefois de savoir si l'ensemble des déchets apparus depuis la suppression du pesage est réellement conforme aux règles en vigueur.

La Commission s'interroge dès lors sur l'opportunité d'une surveillance plus directive, dont le coût s'est élevé à CHF 22'000 en 2025, afin d'éviter notamment que des déchets ménagers ne soient déposés aux encombrants. Une telle réflexion paraît nécessaire avant toute réévaluation des taxes.

Routes

La Commission est bien consciente qu'un travail d'analyse est en cours afin de définir les priorités en termes de réfection des routes. Toutefois, elle souhaite insister sur l'importance de l'état des routes pour les habitants de Bassins et encourage la Municipalité à mettre en œuvre les projets qui seront définis dans les meilleurs délais ainsi que de mettre une attention particulière sur l'entretien courant et garantir la sécurité de tous les usagers au quotidien.

Parc et promenades

Nous soulignons avec satisfaction les efforts fournis pour rendre la vie à Bassins plus belle, notamment la réfection du terrain de pétanque et les travaux effectués au terrain de football.

Structures d'accueil

Concernant l'AISE, et comme l'envisage la Municipalité, la Commission encourage cette dernière à approfondir l'analyse des coûts de cette structure. Le coût par élève augmente en effet de manière significative chaque année, a priori en lien avec les investissements dans de nouveaux bâtiments scolaires. Ce dossier mérite dès lors une attention particulière.

Les prestations élargies proposées par le RAT aux familles satisfont ces dernières. Toutefois, ceci a un impact financier pour la Commune, notamment parce que les familles choisissent régulièrement des structures d'autres communes ce qui fait baisser les revenus de Bassins. Il est cependant important de relever que le coût actuel reste inférieur à celui du RAB, la structure bachénarde précédente.

Service des eaux

Le service des eaux relève la qualité exceptionnelle de l'eau de notre commune. Le maintien de cette qualité nécessite toutefois une surveillance constante ainsi qu'une grande rigueur afin de conserver les infrastructures dans un parfait état.

À ce sujet, des fuites ont été identifiées, ce qui nécessitera des analyses complémentaires ainsi que des travaux de réfection du réseau. La Commission relève également la poursuite du partenariat avec la Commune d'Arzier, qui vise à renforcer la sécurité d'approvisionnement et à valoriser nos ressources, y compris sur le plan financier.

Espace Gasser

Parmi les différents projets menés par la Municipalité en 2025, celui de l'Espace Gasser a particulièrement retenu l'attention de la Commission. Ce beau secteur de notre commune a été défriché et des canapés forestiers y ont été installés.

La Commission propose à la Municipalité de communiquer davantage sur le public visé ainsi que sur l'utilisation attendue de cet espace. Des dégâts ont en effet été constatés par des habitants à la suite de soirées organisées à l'Espace Gasser.

La Commission s'interroge également sur la possibilité de mettre en place un projet de bénévolat afin de faire vivre à nouveau certaines parties plus centrales de cet espace, comme les étangs par exemple.

Patrimoine

Nous constatons un changement significatif dans l'attention portée au patrimoine de notre Commune, notamment aux chalets d'alpage, ainsi qu'une meilleure prise en compte des demandes des villageois, qu'il s'agisse des aînés ou des enfants. Nous relevons également une volonté réjouissante de développer des alliances avec d'autres communes, dans l'intérêt et pour le bien-être de toutes et tous.

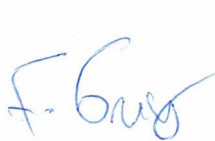
Conclusion

Vu le préavis n° 04/26 relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025,
Où les conclusions du rapport de la commission précitée,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

la Commission de gestion propose au Conseil communal :

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2025.

Fait à Bassins, le 14 juin 2026.



Fabienne Gregersen
Présidente



Evelyn Amacker
Rapporteuse



Floriane André

Laure Treboux



François Martignier



Etienne Mercet

Hugues Rubattel